RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

TRIBUNAL DE COMMERCE Ardèche 49

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SARL SCOP « ENTRE VOUS ET NOUS »
Exercice clos au 31 décembre 2025
Assemblée du 15 septembre 2026

I. Composition de l'Assemblée

Sont présentes :

- Mme CHASSON Cécile — 43 parts sociales en pleine propriété
- Mme KANTIN Caroline — 4 parts sociales en pleine propriété
- Mme POULAT Sandrine — 9 parts sociales en pleine propriété
- Mme BRUN Agnès — 318 parts sociales en pleine propriété
- Mme BRUN Laetitia — 343 parts sociales en pleine propriété
- Mme ANSELIN-LEMAIRE Cyndie — 9 parts sociales en pleine propriété

Est absente mais représentée :

- Mme PRAT Isabelle — 100 parts sociales en pleine propriété, ayant donné pouvoir à Mme BRUN Laetitia.

Les sept associées sont ainsi présentes ou représentées. La feuille de présence et le pouvoir de Mme PRAT Isabelle sont annexés au présent procès-verbal.

II. Ouverture de la séance

Mme Laetitia BRUN, gérante, ouvre la séance. Elle rappelle que l'Assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2025 a dû être reportée, notamment dans un contexte personnel et organisationnel difficile marqué par le décès de Gérard BRUN, associé de la SCOP, ainsi que par d'importants mouvements de personnel.

Les participantes ont donné leur accord à l'enregistrement des échanges afin de permettre l'établissement du compte rendu et du présent procès-verbal.

III. Rapport de gestion et faits marquants de l'exercice 2025

La gérance présente le bilan de l'exercice 2025. L'année a été fortement perturbée par plusieurs départs et absences de salariés, ayant réduit les capacités d'intervention de la structure à certaines périodes et entraîné une diminution du portefeuille de bénéficiaires. Malgré ce contexte, la continuité des accompagnements a été maintenue au mieux des moyens disponibles.

Les mouvements de personnel ont également généré des difficultés financières et organisationnelles. Plusieurs situations individuelles ont laissé apparaître des sommes restant dues à la structure. Deux dossiers prud'homaux, concernant Anthony Bichon et Sylvain Mérino, demeurent en cours.

La gérance expose également les démarches engagées à la suite de départs de salariés accompagnés de transferts ou sollicitations de bénéficiaires. Des courriers ont été adressés aux personnes concernées, à Vitaliance et au Conseil départemental. Le Département a accusé réception des éléments transmis et indiqué les examiner dans le cadre de ses compétences.

LB

CAL

ELVE Réf. 11014 - EU Ecolabel FR/011/003 100% papier recyclé 3.055.231

IV. Formation, professionnalisation et qualité

Des actions de formation ont été conduites sur la bientraitance, la prévention des risques professionnels et l'analyse des pratiques professionnelles (APP). La poursuite des APP est envisagée sous réserve d'une organisation et d'un financement adaptés.

La structure poursuit parallèlement sa démarche de professionnalisation et d'amélioration continue. Les actions de conformité évoquées comprennent notamment la traçabilité des événements indésirables, la formalisation de procédures, la centralisation des éléments qualité et l'utilisation de Qualineo.

Un contrôle réalisé en 2026 a repris plusieurs points des précédentes mises en demeure ainsi que des éléments relatifs aux échanges professionnels, à la cartographie des procédures, aux facturations et aux plannings. À la date de l'Assemblée, aucun retour définitif n'avait été reçu.

V. Situation économique et plan de relance

La gérance expose la nécessité de restaurer progressivement le niveau d'activité et la trésorerie. Elle rappelle l'importance du respect des durées d'intervention planifiées, de la traçabilité des interventions et de l'application des dispositions contractuelles relatives aux cessations de prestations et aux préavis.

Un plan de relance commerciale est engagé : emailing ciblé, relances téléphoniques, rencontres avec les acteurs hospitaliers et médico-sociaux, communication auprès des mairies, CCAS, pharmacies, écoles, crèches, PMI et EHPAD, diffusion d'affiches et renforcement de la présence sur les réseaux sociaux. La communication doit valoriser le caractère local et coopératif de la SCOP, sa proximité, sa réactivité et la qualification de ses professionnels.

VI. Ressources humaines et perspectives

L'objectif est de stabiliser et fidéliser l'équipe existante, d'optimiser le volume d'activité des professionnels et de poursuivre leur professionnalisation. L'entraide, les transmissions directes et le tutorat des nouveaux salariés sont identifiés comme des points forts à maintenir et à consolider.

Les perspectives comprennent également le développement et la sécurisation du portefeuille de bénéficiaires, la maîtrise de l'évolution des charges de personnel, la poursuite des démarches auprès du Conseil départemental, le maintien de la conformité réglementaire et le développement de temps favorisant la cohésion d'équipe.

VII. Gouvernance et protection des données

Mme Cyndie ANSELIN-LEMAIRE expose le projet d'évolution de la gouvernance afin de pouvoir exercer la fonction de déléguée à la protection des données (DPO). Il est envisagé qu'elle quitte la cogérance et que Mme Laetitia BRUN poursuive seule la gérance, Mme ANSELIN-LEMAIRE prenant en charge la fonction de DPO. Les actes sociaux et formalités nécessaires à cette évolution seront réalisés séparément.

VIII. Préparation de l'évaluation HAS 2027

L'Assemblée est informée de la préparation de l'évaluation externe HAS prévue en septembre 2027. Les échanges font état d'un référentiel de 157 critères, dont 16 critères impératifs, et d'un coût estimé à environ 7 000 € HT.

ELVE © Réf. 11014 - EU Ecolabel FR/011/003 100% papier recyclé 3.055.231

CB
CAL

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS 51 Ardèche

La préparation portera notamment sur la traçabilité, les transmissions, le badgeage, les projets personnalisés, le livret d'accueil, les APP, les procédures et les éléments de preuve attendus. Ce chantier est identifié comme une priorité des douze prochains mois.

IX. Résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gérance et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître une perte nette comptable de 51 351,40 €.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gérance. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Résolution adoptée à l'unanimité : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter intégralement la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit 51 351,40 €, au compte « Report à nouveau ». En conséquence, le résultat déficitaire de l'exercice 2025 est intégralement porté au compte « Report à nouveau » pour un montant de 51 351,40 €.

Cette affectation devient définitive par l'adoption de la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

TROISIÈME RÉSOLUTION – Prise de connaissance du rapport de gérance

L'Assemblée Générale prend acte du rapport de gérance relatif à l'exercice 2025, notamment de la situation économique et financière de la société, des événements intervenus en matière de ressources humaines, des contentieux prud'homaux en cours, du suivi des mises en demeure départementales, des actions de formation et de professionnalisation ainsi que des perspectives présentées par la gérance.

Résolution adoptée à l'unanimité : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – Poursuite des actions de consolidation et de suivi

L'Assemblée Générale prend acte des orientations présentées par la gérance visant notamment à stabiliser les équipes, sécuriser et développer le portefeuille de bénéficiaires, restaurer progressivement l'équilibre économique et la trésorerie, poursuivre le recouvrement des créances, assurer le suivi des contentieux en cours et poursuivre les démarches engagées auprès du Département.

Résolution adoptée à l'unanimité : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – Cessation des fonctions de co-gérante de Mme Cyndie ANSELIN-LEMAIRE

L'Assemblée Générale valide la cessation des fonctions de co-gérante de Mme Cyndie ANSELIN-LEMAIRE. À l'issue de cette cessation, Mme Laetitia BRUN demeure seule gérante de la SARL SCOP Entre Vous et Nous.

Résolution adoptée à l'unanimité : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

ELVE Réf. 11014 - EU Ecolabel FR/011/003 100% papier recyclé 3.055.231

CB
CAL

SIXIÈME RÉSOLUTION – Désignation de Mme Cyndie ANSELIN-LEMAIRE en qualité de Déléguée à la protection des données (DPO)

L'Assemblée Générale décide de confier à Mme Cyndie ANSELIN-LEMAIRE la fonction de Déléguée à la protection des données (DPO) de la SARL SCOP Entre Vous et Nous, à l'issue de ses fonctions de co-gérante.

Dans le cadre de cette mission, Mme ANSELIN-LEMAIRE aura notamment pour rôle d'accompagner la société dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, de sensibiliser et conseiller les équipes, de contribuer au suivi de la conformité et d'être l'interlocutrice dédiée sur les questions relatives à la protection des données.

Résolution adoptée à l'unanimité : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

SEPTIÈME RÉSOLUTION – Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de dépôt consécutives aux décisions adoptées.

Résolution adoptée à l'unanimité : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

X. Clôture de l'Assemblée

Toutes les résolutions inscrites à l'ordre du jour ayant été adoptées à l'unanimité des sept associées présentes ou représentées, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée après épuisement de l'ordre du jour. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, destiné à être signé et conservé avec la feuille de présence et le pouvoir annexé.

La gérante Mme Laetitia E [redacted]	Pour l'Asser [redacted] Signature
Signature :	Signature :

ELVE © Réf. 11014 - EU Ecolabel FR/011/003 100% papier recyclé 3.055.231

LB
CAL